

REUNION DU 9 OCTOBRE 2023

Le neuf octobre deux mille vingt trois, à dix neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Loïc Bihel, M. Alain Dumont, M. Michel Grivel, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Agnès De Saint Denis, Mme Stella Cogent, Mme Coralie Bellanger, Mme Emilie Simonin, M. Jean-Claude Proux, M. Michel Jourdan, M. Raymond Lafosse

Excusés : M. Dominique Leroux (pouvoir à M. Alain Dumont), Mme Edith Houdan (pouvoir à M. Michel Jourdan), Mme Louise Lecordier

Date de convocation et d'affichage : 4 octobre 2023

OBJET : Aménagement du parking situé au Bourg

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 14 (12 + 2 pouvoirs)
Délibération affichée du 11 octobre 2023 au 11 décembre 2023

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune du Tronquay qui est la création d'un parking au Bourg, derrière l'Église.

Par délibération n° 19-2023 en date du 21 août 2023, il a été approuvé le plan de financement du projet pour un montant de 67 180 € HT.

Cependant des modifications ont été apportées au projet afin de respecter les réglementations en vigueur et notamment l'article L.171-4 du code de la construction et de l'habitation

Madame le Maire présente le nouveau projet au conseil municipal avec une structure en herbaturf.

Ces modifications entraînent la modification du plan de financement comme suit :

TOTAL DEPENSES HT		= 75 285 €
- <u>Subvention</u> :	APCR + (40%)	= 30 114 €
	Amendes de Police (40%)	= 30 114 €
- <u>Autofinancement</u> :	Commune (20%)	= 15 057 €

Après avoir entendu l'exposé de madame le Maire et la présentation du plan de financement pour la réalisation de ce projet, il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de valider le nouveau plan du parking ainsi que le plan de financement.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à 14 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention » :

- **Valide** le nouveau plan du parking
- **Valide** la plan de financement ci-dessus présenté.

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados pour la création du parking situé au Bourg

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 14 (12 + 2 pouvoir)
Délibération affichée du 11 octobre 2023 au 11 décembre 2023

La présente délibération modifie la délibération n° 20-2023 au vue des changements apportés au projet de parking situé au Bourg.

Le nouveau coût prévisionnel de ce projet s'élevant à la somme de 75 285 € HT, madame le Maire propose au conseil municipal :

- de solliciter une aide financière correspondant à 40 % du coût prévisionnel HT soit 30 114 € auprès du Conseil Départemental du Calvados, dans le cadre du dispositif APCR + (Aides au Petites Commune Rurales).
- de solliciter une aide financière correspondant à 40% du coût prévisionnel HT soit 30 114 € auprès du Département du Calvados dans le cadre du dispositif des Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour effectuer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados et à signer tous les documents s'y rapportant.

20h16 : Départ de Mme Stella Cogent (pouvoir à Mme Coralie Bellanger) et M. Loïc Bihel (pouvoir à M. Jean-Claude Proux)

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la création d'un terrain Foot 5

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 14 (10 + 4 pouvoirs)
Délibération affichée du 11 octobre 2023 au 11 décembre 2023

Cette délibération modifie la délibération n° 22-2023.

Dans le cadre de la création d'un terrain Foot 5 au terrain de sport pour un coût prévisionnel de 118 880,58 € HT, madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière d'un montant de 10 936 € auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à 10 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 « abstention » :

- **autorise** madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour effectuer la demande de subvention d'un montant de 10 936 € auprès du Conseil Régional
- **autorise** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la création d'un terrain Foot 5

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 14 (10 + 4 pouvoirs)
Délibération affichée du 11 octobre 2023 au 11 décembre 2023

Cette délibération modifie la délibération n° 23-2023.

Dans le cadre de la création d'un terrain Foot 5 au terrain de sport pour un coût prévisionnel de 118 880,58 € HT, madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 30 000 € auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre du dispositif de Fonds d'Aide au Football Amateur.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à 10 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 « abstention » :

- **autorise** madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour effectuer la demande de subvention pour un montant de 30 000 € auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre du dispositif de Fonds d'Aide au Football Amateur
- **autorise** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Aménagement routier et sécurisation à la Tuilerie au niveau du groupe scolaire

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 10 – Votants : 14 (10 + 4 pouvoirs)

Délibération affichée du 11 octobre 2023 au 11 décembre 2023

Afin de réaliser l'aménagement routier et la sécurisation à La Tuilerie au niveau du groupe scolaire et après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 « abstention » :

- **autorise** madame le Maire a contacter le cabinet Philippe Cavoit, géomètre expert pour l'aménagement routier et la sécurisation à La Tuilerie au niveau du groupe scolaire.
- **autorise** madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.